

**CERTIFICAT DE SURFACE**

Réf dossier n° 050522.0245



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

**Maison Forestière  
21270 ST LEGER TRIEY**

**Donneur d'ordre**

**Direction Générale des Finances Publiques  
25, rue de la Boudronnée  
21000 DIJON**

**Propriétaire**

**Direction Générale des Finances Publiques  
25, rue de la Boudronnée  
21000 DIJON**

Date de mission : **05/05/2022**  
Opérateur : **Xavier GAUDIN**

## CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE

**Réf dossier n° 050522.0245**
**Désignation de l'immeuble**

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	DONNEUR D'ORDRE
Adresse : <b>Maison Forestière</b>  Code postal : <b>21270</b> Ville : <b>ST LEGER TRIEY</b> Type de bien : <b>Maison individuelle</b>  Section cadastrale : <b>D</b> N° parcelle(s) : <b>162</b>	Qualité : Nom : <b>Direction Générale des Finances Publiques</b> Adresse : <b>25, rue de la Boudronnée</b>  Code postal : <b>21000</b> Ville : <b>DIJON</b>	Qualité : Nom : <b>Direction Générale des Finances Publiques</b> Adresse : <b>25, rue de la Boudronnée</b>  Code postal : <b>21000</b> Ville : <b>DIJON</b>  Date du relevé : <b>05/05/2022</b>

 Mesurage visuel       Autre :

Lot	Etagé	Local	Superficies habitables	Superficies non comptabilisées	Superficies des annexes mesurées
	Rdc	Entrée	11,64		
	Rdc	Salle à manger	22,02		
	Rdc	Salon	12,37		
	Rdc	Cuisine	11,06		
	Rdc	Dégagement	4,16		
	Rdc	Salle de bains	3,86		
	Rdc	W.C	1,05		
	Rdc	Chaufferie			12,78
	Rdc	Chambre 1	13,05		
	Rdc	Chambre 2	17,38		
	Rdc	Cave			8,46
	Rdc	Local 1			10,74
	Rdc	Local 2			4,19
	1er étage	Grenier	55,95	34,52	
	Extérieur	Garage			16,83
	Extérieur	Bucher			17,71
		<b>TOTAL</b>	<b>152,54</b>	<b>34,52</b>	<b>70,71</b>

**Total des surfaces habitables**
**152,54 m<sup>2</sup>**

(cent cinquante deux mètres carrés cinquante quatre )

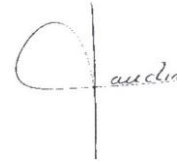
Conformément aux 2e et 3e alinéas de l'article R.111-2 du code de la Construction et de l'Habitation, la surface habitable est égale à la surface de plancher construite après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et fenêtres. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés comportant au moins 60% de parois vitrées dans le cas des habitations collectives et au moins 80% de parois vitrées dans le cas des habitations individuelles, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur sous plafond inférieure à 1,80 m.

DATE DU RAPPORT : **17/05/2022**  
OPERATEUR : **Xavier GAUDIN**

CACHET

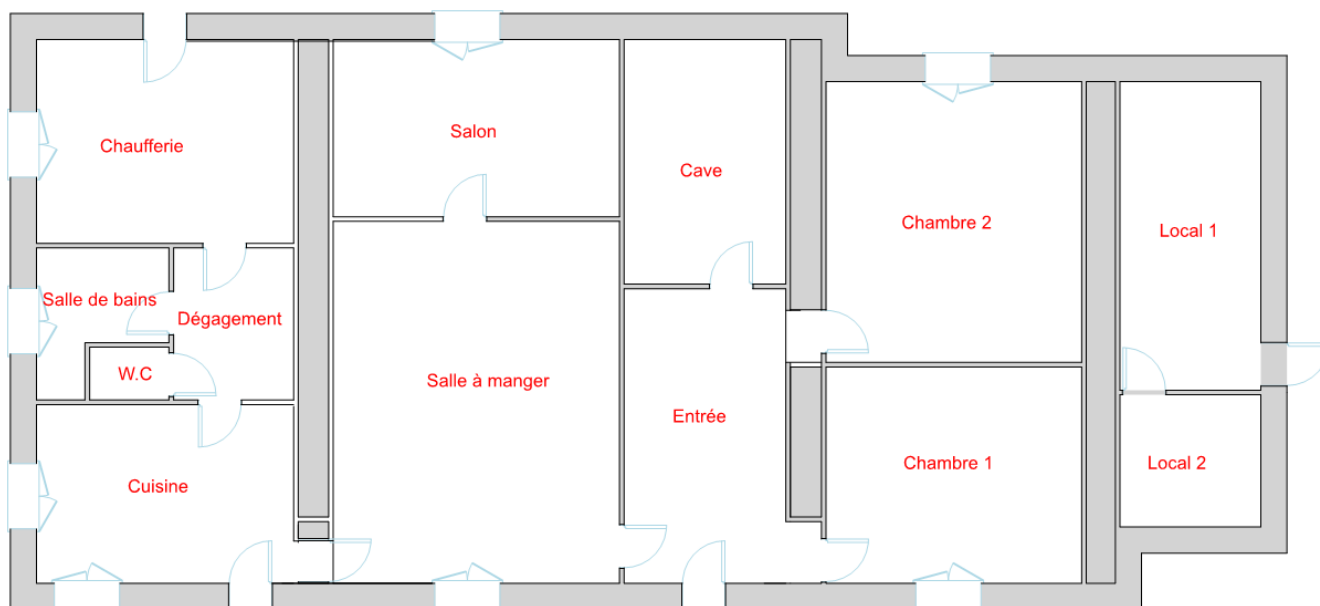
ADI BOURGOGNE  
12 Allée du champ de foux  
21270 BINGES  
Tél: 06 45 86 04 81  
contact@adi-bourgogne.fr

SIGNATURE



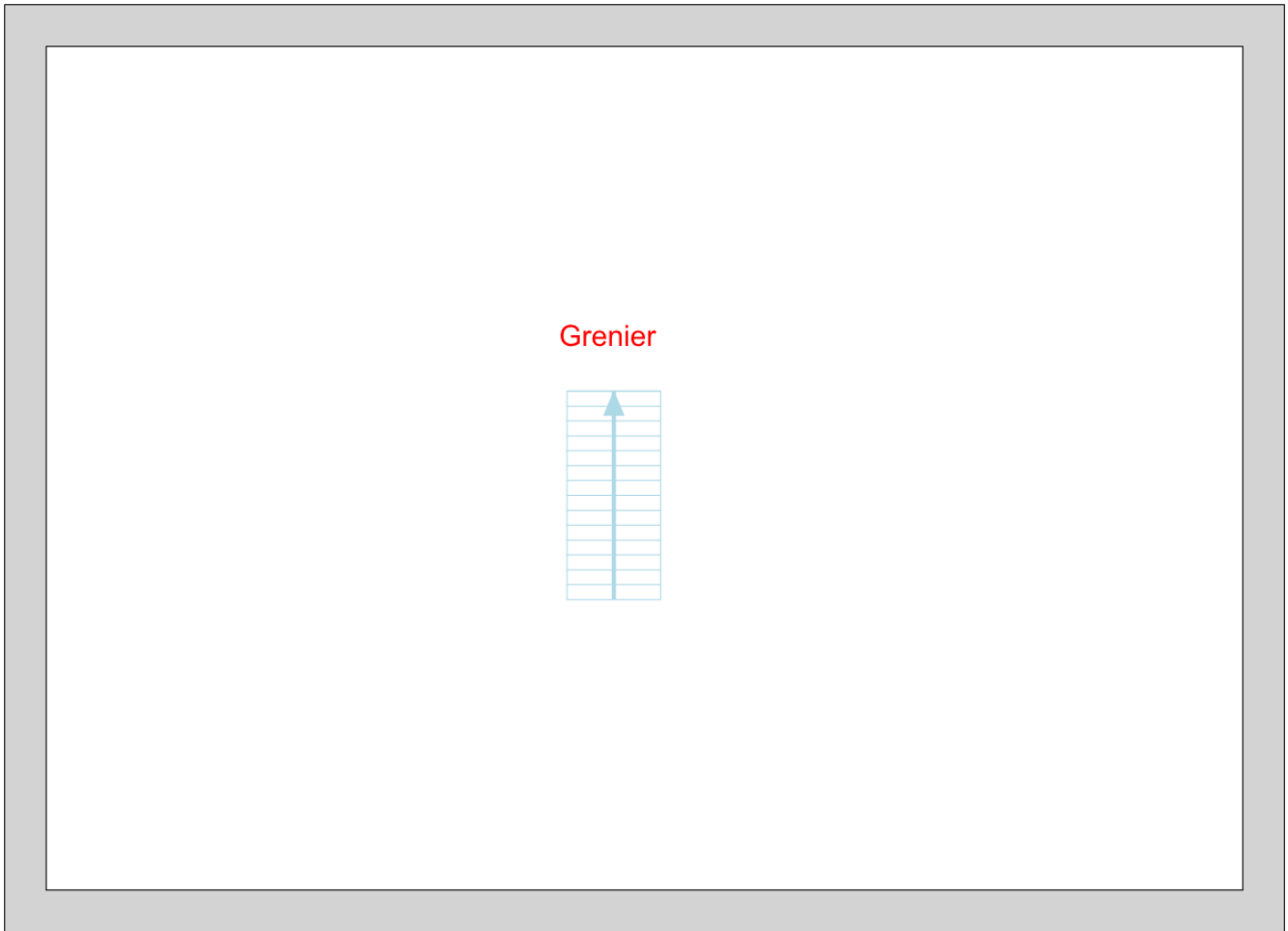
Nombre total de pages du rapport :8

## ANNEXE 1 - CROQUIS DE SITUATION



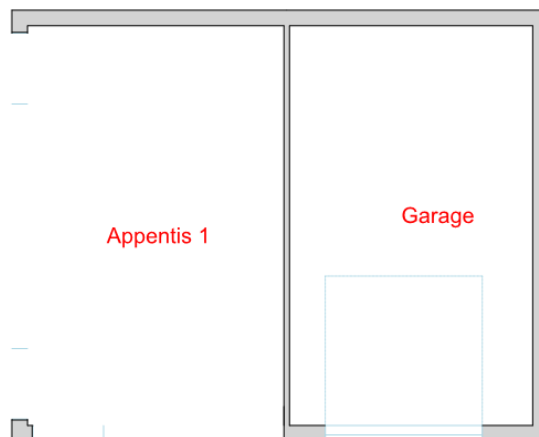
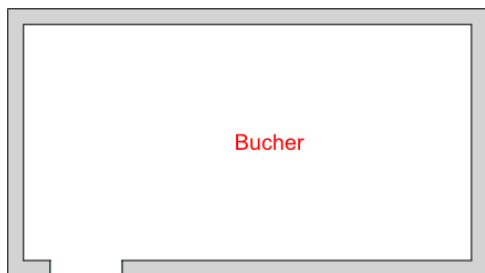
CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Rdc	1/3
Propriétaire	Direction Générale des Finances		050522.0245	Xavier GAUDIN	Adresse	
	Publiques	Maison Forestière 21270 ST LEGER TRIEY				

**Rdc**



<b>CROQUIS DE SITUATION</b>		<b>Référence</b> 050522.0245	<b>Opérateur</b> Xavier GAUDIN	<b>Niveau</b> 1er étage	<b>2/3</b>
<b>Propriétaire</b> Direction Générale des Finances Publiques			<b>Adresse</b> Maison Forestière 21270 ST LEGER TRIEY		

## 1er étage



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	Extérieur	3/3
Propriétaire	Direction Générale des Finances Publiques		050522.0245	Xavier GAUDIN	Adresse	
		<b>Maison Forestière 21270 ST LEGER TRIEY</b>				

## Extérieur

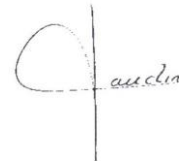
## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, **Xavier GAUDIN**, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € € par sinistre et 600 000 € € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



## ATTESTATION D'ASSURANCE



### ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

#### ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au **8-10, Rue d'Astorg – 75383 PARIS CEDEX 8**, atteste que :

Nom ou Raison Sociale : ADI BOURGOGNE  
Adresse ou Siège Social : AG DIAGNOSTICS IMMOB BOURGOGNE  
12 ALLEE DU CHAMP FOUX  
21270 BINGES

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 161.545.538, à effet du 09/09/2016, par l'intermédiaire de l'Agence A02149 AGENCE DIJON OUEST, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de :

- DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

#### L'assuré déclare effectuer les diagnostics suivants :

- Amiante (hors activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante) dont parties privatives (DAPP). Hors usage professionnel,
- Installation intérieure de gaz (hors usage professionnel),
- Installation intérieure d'électricité (hors usage professionnel),
- DPE (Performance énergétique),
- ERNT (Risques naturels et Technologique),
- CREP (Exposition au plomb),
- Métrage des bâtiments (CARREZ),
- Métrage de la surface habitable (BOUTIN),
- Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le Propriétaire (hors usage professionnel).

Uniquement pour particuliers et accessoire à un diagnostic assuré :

- Etats des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire.

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France, notamment :

- A l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- Aux dispositions du décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

**La présente attestation est valable du 01 /07/2021 au 30/06/2022 à 24 heures.**

**La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

Fait à DIJON, le 15/10/2021

Pour la Compagnie



Gan Assurances  
Compagnie Française d'Assurances et de Réassurances - Société Anonyme au capital de 109 817 730 euros (entièrement versé) - RCS Paris 542 963 797 - APE : 6512Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - Tél : 01 70 94 20 00  
Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel - 51 rue Taitbout 75009 Paris  
www.ganassurances.fr  
Direction des Relations Consommateurs - Gan Assurances - Immeuble Michelet - 48, cours Michelet - 92082 Paris-La Défense Cedex - Tél : 01 70 94 21 02 - E-mail : rpdclient@gan.fr